

MOUVEMENT 2016 - SAVOIE**DEMANDE DE MAJORATION DE BAREME AU TITRE DU HANDICAP**

*Document à transmettre au plus tard **le vendredi 4 mars 2016***
A la DSDEN, division du 1^{er} degré, 131 avenue de Lyon, 73018 CHAMBERY CEDEX
Catena D'ALU ou par mail catena.d-alu@ac-grenoble.fr

PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LE MEDECIN DE PREVENTION AVANT LE 1ER MARS 2016

(tél : 04.79.69.96.76 / Adresse : service médico-social, 69 avenue de Lyon 73018 Chambéry cedex)
 (les justificatifs ainsi qu'un certificat médical détaillé sous pli cacheté sont à remettre au médecin de prévention)

Règles du mouvement régissant les demandes

La prise en compte prioritaire du handicap (BOE) au titre de l'article 60 de la loi n°84-16 du 11/01/1984. L'enseignant qui justifie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) avec la pièce justificative fournie par la MDPH dans le champ bénéficiaire de l'obligation d'emploi, peut se voir attribuer une majoration de 20 points. Le médecin de prévention émet un avis sur l'adéquation poste-handicap.

Nom et prénom :

Affectation 2015/2016 :

 à titre définitif à titre provisoire

Adresse personnelle et téléphone :

Cadre réservé à l'administration

Demande formulée au titre de :

 l'intéressé(e) l'enfant le conjoint(e)

Date et signature

Cadre réservé au médecin de préventionAvis du médecin :
(favorable / défavorable)**Liste des postes où la majoration
serait appliquée****L'attribution de la majoration vous sera communiquée soit par voie postale, soit par mail.**